



## **Motion d'actualité : pas d'ingérence des Collectivités Territoriales !**

La réforme du cadre budgétaire et comptable, instruction globale nationale définissant les règles communes applicables à l'ensemble des établissements scolaires, ne doit pas être l'occasion pour les collectivités territoriales d'interférer dans l'autonomie du Conseil d'Administration de l'EPLÉ quant à ses choix budgétaires.

A ce titre, le SNASUB-FSU soutient et soutiendra toutes les initiatives prises par les collègues gestionnaires qui refusent l'ingérence des CT dans ce domaine.

Le SNASUB-FSU construira la mobilisation intersyndicale unitaire nécessaire pour défendre les prérogatives du conseil d'administration des EPLE.